

LUNDI 27 JUIN 2022

Inflation : une facture de 3,9 millions d'euros pour le Département

Confronté à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, le Département des Deux-Sèvres fait les comptes en ce jour de vote du budget supplémentaire. Ce lundi 27 juin 2022, la collectivité engage une enveloppe de **3.9 millions d'euros** pour absorber la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières inhérentes à son fonctionnement et à ses investissements.

La collectivité a choisi de ne pas réduire le volume des chantiers programmés cette année, mais de maintenir l'ensemble en prenant en charge tous les surcoûts. Une décision favorable au maintien des niveaux d'activité des entreprises.

Face à une envolée du prix du gazole évaluée à +137.1% entre mars 2021 et mars 2022 et à + 60.5% pour les métaux non ferreux entre janvier 2021 et janvier 2022 (*), le Département voit bondir le montant de ses budgets routes, collèges, activité des services et transports adaptés.

Garant de l'entretien et de la modernisation des 4000 km de routes départementales, la collectivité voit le secteur routier lourdement impacté. L'augmentation des prix du gaz, du pétrole, de l'électricité et du bitume qui occupent une part importante dans les prix des marchés de renforcement des chaussées, d'amélioration des chaussées souples mais aussi pour les opérations de marquage routier ou les fournitures de liants routiers génère un surcoût de **1,265 million d'euros** pour la collectivité dont 1.2 million d'euros en investissement.

Autre poste pour lequel la facture flambe : les bâtiments et moyens techniques. Un surcoût de **2.16 millions d'euros** en fonctionnement et en investissement est assumé par la collectivité pour la maintenance et les chantiers au sein du parc bâtiminaire de la collectivité (Antennes médico-sociales, collèges, archives départementales, etc.). Une facture qui s'explique notamment par un crédit supplémentaire de 800 000 euros pour la prise en compte de la hausse des prix dans les marchés de travaux et d'un crédit supplémentaire de 500 000 euros pour les frais de carburant des véhicules professionnels notamment ceux de la direction des routes.

Le contexte actuel d'augmentation significative du prix des carburants perturbe également l'économie du marché de transports adaptés pour les élèves en situation de handicap. Aussi, une enveloppe complémentaire de **200 000 €** est débloquée pour compenser cette hausse et assurer le transport des élèves en situation de handicap de leur domicile à leur lieu de scolarisation.

(*) Sources Insee et Capeb.

